

# Linky toy story

*Linky, c'est un petit boîtier couleur vert anis très tendance qui prendra bientôt place chez vous sans faire de bruit et sans demander la permission. Il n'a pourtant rien d'inoffensif, et on peut sérieusement craindre qu'il informera sur nos faits et gestes du quotidien.*

Voici le dernier gadget d'Erdff<sup>1</sup> : un nouveau compteur électrique dit « intelligent » parce que connecté aux centres Erdff. C'est un élément domestique indispensable du *smart grid* - ce futur réseau de distribution « intelligent », censé utiliser des technologies informatiques pour optimiser en temps réel production, distribution et consommation... à une échelle européenne. Quelques explications.

## Linky, t'es qui ?

Linky est un des maillons de la « troisième révolution industrielle » qui n'a rien de révolutionnaire<sup>2</sup> mais qui constitue un véritable projet de société. Projet adopté officiellement par le Parlement européen dès 2007, pour finir décliné aujourd'hui à tous les échelons politiques. En France, il s'agit notamment de la loi de transition énergétique (votée en août 2015) et plus localement de l'ensemble des journaux et prospectus des collectivités, qui ne cessent de vanter le tout-numérique et l'innovation<sup>3</sup>.

Au sein de ce grand schéma, Linky permet l'articulation de deux projets : le développement du business des « objets connectés » dans nos espaces de vie via l'innovation ; et le développement de l'infrastructure énergétique future comme ces lignes à très haute tension qui fleurissent à travers l'Europe et sur le pourtour méditerranéen.

Linky et ses acolytes (les compteurs communicants pour le gaz et pour l'eau) sont bien le fruit d'un choix politique qui se fait sans nous, alors qu'ils vont impacter lourdement nos vies. Et lorsqu'on y regarde de plus près, leur mise en place se fait dans des conditions très critiquables...

Linky nous est vendu comme un outil permettant des économies d'énergie *donc* des économies sur nos factures, alors que les compteurs à affichage numérique et les « boîtiers d'effacement diffus<sup>4</sup> » font déjà ce que promet Linky. Quant à nos factures, l'installation de Linky s'accompagnera d'une multitude d'offres de services – vraisemblablement payantes. Pendant ce temps-là, abonnements et taxes d'acheminement continuent de croître.

## Santé et collectes de données

L'enjeu sanitaire de ces compteurs fait polémique. Chacun d'entre eux transmettra les données à un « concentrateur » situé dans le transformateur électrique de quartier via la technologie CPL<sup>5</sup>, qui utilise le réseau électrique domestique. Cette technologie est classée « potentiellement cancérigène » par l'Organisation mondiale de la santé, et le Criirem (un organisme de recherche indépendant) recommande de se tenir à 2 mètres<sup>6</sup> des prises et des câbles électriques de nos lieux de vie... Pratique !

Certes, Linky est pour l'instant « faiblement » impactant (les 70000 personnes électrohypersensibles en France apprécieront d'être à nouveau sacrifiées sur l'autel du progrès et de la croissance) avec une transmission de la collecte des données prévue pendant une minute par 24h. Seulement, selon la communication de la Commission européenne, « *l'adaptation de la demande exige une interaction quasiment en temps réel entre les services d'utilité publique et la gestion d'énergie des consommateurs.* » Alors, qui ment ? La Commission européenne ou Erdff ? Et qu'en sera-t-il quand le développement des objets connectés impliquera de multiplier cette transmission des données ?

Cette collecte de données de consommation et donc des données personnelles, Bernard Lassus, directeur du programme Linky à Erdff en a fait une démonstration sur I-télé<sup>7</sup>, en décembre 2015 : dans un lieu de vie, on sait

<sup>1</sup>Électricité Réseau Distribution de France, filiale d'EDF, notre bien-aimé fournisseur d'électricité nucléaire.

<sup>2</sup>Voir, par exemple, sur liberation.fr : « *La Troisième Révolution* » de Rifkin *n'aura pas lieu*, 21 octobre 2014 ou sur wikipedia.fr : *Troisième révolution industrielle*

<sup>3</sup>Innovation et développement des objets connectés qui sont inscrits comme objectif dans la communication du 11 avril 2011 de la Commission européenne « Réseaux intelligents : de l'innovation au déploiement » (<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52011DC0202>).

<sup>4</sup>Boîtiers promus en Bretagne par la région depuis 2011 : [http://www.plan-eco-energie-bretagne.fr/jcms/c\\_7814/1-effacement-diffus](http://www.plan-eco-energie-bretagne.fr/jcms/c_7814/1-effacement-diffus)

<sup>5</sup>Courant porteurs en ligne : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Courants\\_porteurs\\_en\\_ligne](https://fr.wikipedia.org/wiki/Courants_porteurs_en_ligne)

<sup>6</sup>Voir les sites internet du Criirem et des associations Priartém et Robin des Toits.

<sup>7</sup><http://www.itele.fr/france/video/les-premiers-compteurs-electriques-linky-sinstallent-en-france-145330>

grâce à Linky à quel moment tel appareil électrique ou tel autre est éteint ou allumé, et pour quelle durée. Petit scandale sur la protection de la vie privée. Depuis, la communication officielle a changé et Erdf nie tout en bloc. Il y aurait pourtant beaucoup à en dire, tant la protection des données semble être un leurre : mi-février 2015, des hackers ont pris le contrôle de tout le système informatique américain de la firme Thalès... spécialiste de la sécurité informatique<sup>8</sup> !

Pour les acteurs du juteux business centré sur nos données personnelles<sup>9</sup> et les services de renseignement de l'État, Linky se présente comme un formidable complément au téléphone portable. Quant à nous : impossible de l'éteindre ou de le laisser ailleurs, Linky sera là !

### **Linky, on en veut pas !**

Ces derniers mois, un mouvement de refus des compteurs Linky émerge parmi les communes. Celles-ci sont les seules propriétaires des compteurs électriques, et à ce titre les mieux placées pour s'opposer à leur remplacement. Erdf et les Syndicats départementaux d'électricité peuvent bénéficier d'un transfert de compétence, mais non de propriété et ne sont donc pas légitimes pour forcer la pose des Linky<sup>10</sup>. Les communes et personnes qui refusent Linky avancent plusieurs arguments : principe de précaution pour la santé, risque de piratage des données personnelles, surveillance de la vie privée... Et en profitent pour rappeler que les « vieux compteurs » fonctionnent bien et que les assurances ne couvrent ni les risques liés aux ondes électromagnétiques, ni les incendies dus aux compteurs<sup>11</sup>.

À ce jour, trois cents communes sont « installées » en compteurs Linky, une centaine les refuse malgré la désinformation médiatique<sup>12</sup> et les injonctions administratives : les préfetures<sup>13</sup>, les SDE, ou encore l'Association des maires de France exercent de fortes pressions contre les communes récalcitrantes ... De peur qu'on remette en cause le sacro-saint progrès<sup>14</sup> ?

Si le compteur est à l'intérieur du lieu de vie, il est relativement facile d'en interdire le changement si on ne se laisse pas impressionner par les tentatives de menaces (coupures d'électricité, surcoût à la facturation, illégalité du refus...). Quand il est sur la propriété (jardin...), à l'extérieur, il est aussi possible, par exemple, de coffrer le compteur et de le cadenasser pour empêcher un changement sans accord. À savoir : Erdf a fixé un calendrier de déploiement de ces Linky<sup>15</sup>. De nombreuses installations forcées ont été constatées, d'autant que ce calendrier ne correspond pas forcément à celui des sous-traitants, eux-mêmes payés au nombre de compteurs installés. Dans les habitats collectifs, il est nécessaire de s'organiser entre voisin.e.s pour s'y opposer. Dans tous les cas, le mieux est de le faire collectivement, de soutenir les mairies qui refusent ou de les inviter à le faire... Localement, à Cesson-Sévigné, Melesse ou Orgères, des personnes s'informent, refusent la pose de compteur, organisent des réunions publiques pour partager ces informations, demandent la dépose de compteurs installés abusivement.

Il est grand temps de s'organiser pour que ce sale mouchard ne s'installe pas chez nous ! Contactons-nous pour préparer réunions publiques, refus collectifs, actions, etc.

Des gen.te.s du collectif Smartise, smartise@riseup.net

### **Quelques références pour aller plus loin :**

Site internet de <http://refus.linky.gazpar.free.fr/>

Émission de radio sur France Inter : <http://www.franceinter.fr/player/export-reecouter?content=1261205>

*La face cachée du numérique, L'impact environnemental des nouvelles technologies*, Fabrice Flipo, Michelle Dobré et Marion Michot, isbn 978-29158307-7-4

---

<sup>8</sup>Article du Canard Enchaîné du 15 avril 2015.

<sup>9</sup>Tels les 40 exposants de la « Big Data Business Convention » à l'école de commerce HEC Paris ou les participants au colloques de l'Union française de l'électricité « Données énergétiques : nouvel eldorado économique ? ».

<sup>10</sup>Comme l'a rappelé la Cour administrative d'appel de Nancy dans sa décision du 12 mai 2014 : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000028934596>

<sup>11</sup>Certaines communes ont refusé Linky en avançant le fait que c'est la responsabilité du maire qui serait engagée en cas d'incendie causé par le compteur...

<sup>12</sup>Article de la Voix du Nord du 25/12/2015. Article de Ouest-France du 29/03/2016. Site d'Erdf...

<sup>13</sup><https://larotative.info/compteurs-linky-des-presidents-des-1487.html>

<sup>14</sup>"Le progrès, c'est mal" <https://infokiosques.net/spip.php?article365>

<sup>15</sup>Pour connaître la période d'installation dans votre commune : [www.erdf.fr/linky](http://www.erdf.fr/linky)